

# Conseils de développement : un tremplin vers l'engagement électif ?

Dans le contexte des dernières élections municipales, la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD) a souhaité mieux comprendre les effets des renouvellements électoraux sur la composition des conseils de développement. L'objectif de cette enquête était d'identifier si des membres de conseils de développement sont devenus élus, dans quelle proportion, à quels types de fonctions électives et si ces évolutions modifient les pratiques locales concernant la place des élus au sein des conseils de développement.

L'enquête, menée en ligne entre le 9 avril et le 7 mai 2026, a recueilli les réponses de 38 conseils de développement : 14 issus de territoires ruraux, 15 de communautés d'agglomération et 9 de métropoles.

## 01 Un phénomène largement observé, dans tous les types de territoire

Parmi les 38 réponses reçues :

- 30 conseils de développement (79 %) ont indiqué que certains de leurs membres sont devenus élus à la suite des dernières élections municipales,
- 6 conseils de développement (16 %) ont répondu que ce n'est pas le cas,
- 2 répondants (5 %) ont indiqué ne pas savoir.

Ces résultats montrent que les trajectoires entre engagement citoyen dans un conseil de développement et engagement électif local sont relativement fréquentes dans tous les types de territoires, avec une présence un peu plus marquée dans les communautés d'agglomération.

## 02 Un nombre généralement limité de membres concernés

Parmi les 30 conseils de développement concernés :

- 18 ont déclaré que 1 à 2 membres sont devenus élus,
- 10 ont déclaré entre 3 et 5 membres,
- 2 ont déclaré plus de 5 membres concernés.

Le phénomène existe donc dans une large majorité des conseils de développement répondants, mais il reste généralement limité en nombre.

## 03 Une évolution encore difficile à mesurer

À la question portant sur l'évolution par rapport au mandat précédent :

- 17 répondants déclarent ne pas savoir,
- 7 estiment que la proportion est stable,
- 6 considèrent qu'elle est plus élevée.

Ces réponses montrent que le sujet reste peu documenté localement et rarement suivi dans le temps. Elles suggèrent néanmoins une possible progression du phénomène dans certains territoires.

## 04 Les fonctions exercées restent principalement municipales

Les fonctions électives les plus fréquemment citées sont :

- conseiller municipal,
- adjoint au maire,
- conseiller communautaire ou délégué au PETR.

Les fonctions exécutives restent beaucoup plus rares :

- un seul conseil de développement mentionne un maire,
- un seul mentionne un vice-président d'intercommunalité ou de PETR.

Ces résultats montrent que les membres de conseil de développement devenus élus exercent principalement des fonctions municipales.

## 05 Les élus restent rarement membres du conseil de développement

Lorsqu'un membre devient élu, il quitte le plus souvent le conseil de développement, d'après les réponses apportées à l'enquête.

Cette pratique est observée dans l'ensemble des catégories de territoire et traduit une volonté largement partagée de préserver le rôle spécifique des conseils de développement comme espaces de participation citoyenne distincts des assemblées élues.

## 06 Des règles locales variables concernant la participation des élus

L'enquête révèle une forte diversité des pratiques concernant la présence d'élus dans les conseils de développement.

- 20 répondants indiquent que la participation d'élus est interdite,
- 7 l'autorisent hors élus communautaires,
- plusieurs territoires fonctionnent avec des règles locales plus souples ou non formalisées.

Quelques différences apparaissent selon les territoires :

- les communautés d'agglomérations ou urbaines sont les plus nombreuses à interdire explicitement la participation d'élus,
- les territoires ruraux autorisent plus souvent la présence d'élus municipaux, hors élus communautaires,
- certaines métropoles et communautés d'agglomérations fonctionnent avec des règles intermédiaires fixées dans une charte.

Cette diversité illustre des interprétations et des pratiques locales différentes concernant la place des élus au sein des conseils de développement. Si la loi prévoit uniquement que les conseillers communautaires ne peuvent pas en être membres, de nombreux territoires vont plus loin en excluant également les élus municipaux.

## LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- ✓ Les conseils de développement constituent souvent un espace d'engagement citoyen pouvant conduire à un engagement électif.
- ✓ Les membres devenus élus restent généralement peu nombreux dans chaque conseil de développement.
- ✓ La plupart des territoires maintiennent une distinction claire entre mandat électif et participation au conseil de développement
- ✓ Les règles locales restent très hétérogènes.

Cette enquête apporte un premier éclairage national sur un phénomène encore peu documenté.

Les résultats montrent que les conseils de développement peuvent jouer un rôle de lieu d'apprentissage, d'acculturation et d'engagement dans la vie publique locale. Ils confirment également que la question de la place des élus dans les conseils de développement reste un sujet sensible, traité différemment selon les territoires.

Ces éléments pourront alimenter les réflexions de la CNCD sur le rôle démocratique des conseils de développement, leur composition et leurs relations avec les élus et les intercommunalités.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des participants à cette enquête

CD Caux Seine Agglomération, CD Métropole européenne de Lille, CD de l'agglomération de La Rochelle, CD de Pornic agglomération Pays de Retz, CD Carcassonne Agglomération, CD IdéÔ Mauges, CD Eurométropole de Metz, CD Erdre et Gesvres, CD Mont de Marsan Agglomération, CD du Grésivaudan, CD La-Rocche-Sur-Yon Agglomération, CD de l'Agglomération du Bassin d'Aubenas, CD de Loire Angers, CD de Bourges plus, CD de Valenciennes métropole, CD des Balcons du Dauphiné, CD de l'Eurométropole de Strasbourg, CD de Grand Poitiers, CD de Saint-Nazaire Agglomération, CD de l'agglomération Hénin-Carvin, CD du Pays Barval, CD du Pays d'Ancenis, CD du Sicoval, CD du Pays d'Auray, CD du Pays des Nestes, CD de Vitré communauté, CD des Coëvrons, CD de Grenoble Alpes métropole, CD du PETR de la Vallée du Loir, CD du Grand Nancy, CD de Toulouse métropole, CD de Tours Métropole Val de Loire, CD du Pays de Châlons-en-Champagne, CD du Soissonnais et du Valois, CD Bugey Sud, CD de la Métropole Aix-Marseille Provence, CD de Nantes métropole, CD de Vienne Condrieu agglomération

Document diffusé sous licence Creative Commons CC BY 4.0.  
Toute réutilisation doit mentionner la source : Coordination nationale des conseils de développement (CNCD)

### Contact

16-18 rue d'Arras, Bâtiment D2, 92000 Nanterre  
[coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr](mailto:coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr)  
[conseils-de-developpement.fr](http://conseils-de-developpement.fr)

